



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20200226-CONS-AG-20-006
-DE
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 26 février 2020

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours des piscines communautaires (POSS)

L'an Deux Mille vingt, le 26 février à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 21 février 2020.

ETAIENT PRESENTS :

Guy ARMANET, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Emmanuelle DE GENTILI, Mattea LACAVE Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Jean-Jacques PADOVANI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, François TATTI.

QUORUM : 21 (2^{ème} convocation, pas de quorum nécessaire)

ONT DONNE POUVOIR :

M. SIMONPIETRI à M. POZZO DU BORGO

ABSENTS :

Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Serena BATTESTINI, M Valérie BIANCHI, Angèle BRUNINI, Marie-Paule HOUEMER, Thérèse LORENZI, Pierre-Noel LUIGGI, Julien MORGANTI, Lucien NATALI, Etienne PERFETTI, Jean-Michel SAVELLI, Gilles SIMEONI, Céline SIMONI-PIACENTINI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI, Marie-Dominique CARRIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Dominique ROSSI, Pierre SAVELLI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Marie-Dominique Giamarchi est élue secrétaire de séance.

Conseil du 26 février 2020

OBJET : Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours des piscines communautaires (POSS)

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 20001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 24 mars 2002, définissant l'intérêt communautaire en matière de politique sportive et de construction, entretien et gestion d'équipements d'intérêt communautaire ;

Considérant la nécessité de suivre les préconisations du rapport Bayeux en date d'octobre 2018 portant sur la mise en œuvre d'un projet pour la gestion des piscines communautaires et notamment sur la nécessité d'actualiser le plan d'organisation des secours ;

Considérant la nécessité d'assurer la surveillance et la sécurité des différents publics utilisateurs des piscines communautaires ;

Vu la nécessité de modifier le Plan organisation de secours ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 9 décembre 2019 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 10 décembre 2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

Le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) des piscines communautaires de la Carbonite et du Fango, ci-annexé ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.